

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2009

Nombre de Membres :
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

Date convocation :
4 septembre 2009
Date d'affichage :
14 septembre 2009

L'an deux mil neuf, le onze septembre à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel PETITCOLAS, Maire.

.
Présents : Tous les Conseillers sauf
Absents excusés : Christel GEORGES
Procuration : Christel GEORGES a donné pouvoir à
Mme Christine SCHNEIDER
Secrétaire de séance : Roland MATHIAS

VENTE DES FUTAIES DE LA COUPE FACONNEES

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2009

Vente des futaies de la coupe façonnées :

Parcelle 12 A, 13A, 14A, 17

- Fixe comme suite les diamètres de futaies à vendre

Essences	CHENE	HETRE	DIVERS
Ø minimum à 1.30m	35	45	40

Autorise la vente de grumes aux ventes groupées organisées par l'Agence de l'Office National des Forêts et le cas échéant, la cession amiable des articles demeurés invendus aussi que les lots de faible valeur sur avis conforme du Maire et du Responsable du service commercial de l'ONF.

- Désigne comme garants (3 noms)
Monsieur AUBERT – Monsieur BRASSEUR – Monsieur Roland MATHIAS

Qui ont déclaré accepter ces fonctions et de se soumettre solidairement à la responsabilité déterminée par l'article 138.12 du Code Forestier

VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE

Monsieur le Maire propose de vendre du bois de chauffage par lots de 5 stères au prix de 40€TTC (le stère) et 45€TTC aux extérieurs et des piquets de parc d'acacia à 2.50€ TTC l'unité et 3.00€ TTC aux extérieurs, priorité sera faite aux habitants de la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

ACCEPTE

- La vente du bois de chauffage par lots de 5 stères au prix de 40€TTC (le stère), 45€TTC aux extérieurs.

- Des piquets de parc d'acacia à 2.50€ TTC l'unité, 3.00€ aux extérieurs.

Priorité sera faite aux habitants de la commune.

APPROBATION DU MARCHE PUBLIC DE MISES EN NORMES DE L'ASSAINISSEMENT

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'ouverture des plis de la commission d'appel d'offre en date du 29 août 2009 pour les travaux de mises en norme de l'Assainissement

Les entreprises retenues sont :

* RSTP ZI croix de Metz 54200 TOUL

➤ pour le lot 1 : réseaux

- tranche ferme : marchés A-B

- tranche conditionnelle : marchés D-E

pour un montant de 393 580 HT

*CHIARAVALLI 8 rue de la Grande Fin 54740 BRALLEVILLE

➤ pour le lot 2 STEP :

- filtres plantés de roseaux 375 eH : marché C

pour un montant de 211 003 HT

MODIFICATION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite au départ de Laurence TUAILLON, il est nécessaire de recruter un nouvel agent administratif

Il propose de supprimer le poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe ouvert à 14 heures /semaine et ouvrir un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à 17h/semaine à compter du 1^{er} octobre 2009.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

ACCEPTE

- la fermeture du poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe ouvert à 14 heures /semaine
- d'ouvrir un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à 17h/semaine à compter du 1^{er} octobre 2009

MISE EN PLACE DE L' IAT - IEMP

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal la mise en place de IAT – IEMP pour le personnel administratif de 2^{ème} classe au coefficient de 3 chacune à compter du 1^{er} octobre 2009

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

ACCEPTE à compter du 1^{er} octobre 2009, pour le personnel administratif de 2^{ème} classe titulaire

- La mise en place IEMP - Montant de référence annuel 1173.86€ coefficient 3 au prorata du temps travaillé.
- La mise en place IAT - Montant de référence annuel (au 1/7/2009) 445.72€, coefficient 3 au prorata du temps travaillé.

Celles-ci seront réglées mensuellement.

DECORATION DE NOEL

Le conseil décide de contacter des entreprises pour un devis pour la pose et dépose des décorations de Noël.

REMBOURSEMENT DE SINISTRE

Suite au violent orage en date du 13 mai 2009.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

ACCEPTE

D'encaisser le chèque de GROUPAMA, notre assureur, 1ere indemnité d'un montant de 3220.50€
D'encaisser le solde dès sa réception.

DOTATION DE SOLIDARITE 2009

le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- sollicite le Conseil Général au titre de la dotation de solidarité 2009 pour les factures suivantes :

- ELABOR d'un montant de 3 280€ HT
- ELABOR d'un montant de 4263€ HT
-

TRANSFERT DE CREDIT

Suite à la remarque de la Trésorerie, il est nécessaire de faire un transfert de crédit d'un montant de 1066 €

Le conseil municipal après avoir délibéré

Accepte de transférer la somme de 1066€ du compte 6318 vers le compte 706129

DENONCIATION DU BAIL DE DROIT DE CHASSE – ET EVENTUELLEMENT NOUVELLE LOCATION

Maire informe le conseil municipal que le bail de location du droit de chasse en forêt communale arrive à expiration au 30 novembre 2009.

le conseil après en avoir délibéré :

- Décide de dénoncer le bail au 30 novembre 2009 par lettre recommandée adressée au Président de la dite société de chasse, conformément à la loi.
- Propose au preneur de renouveler le bail de 9 ans, sur la base de 30€/ha/an à compter du 1^{er} décembre 2009.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Michel PETITCOLAS